

RAPPORT ANNUEL 2025

> SYNTHÈSE LOCALE ASSAINISSEMENT

TERRITOIRE NORD

PÉRIMÈTRE DE LA VILLE DE WISSEMBOURG

ASSAINISSEMENT



LE CYCLE DE L'EAU



EAU POTABLE



ASSAINISSEMENT



ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF



GRAND CYCLE
DE L'EAU



VOTRE COMMISSION LOCALE

CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE WISSEMBOURG

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2013

Membre du SDEA depuis : 08/04/1999

Nombre de communes : 1

Nombre de délégués : 3

Vos usagers

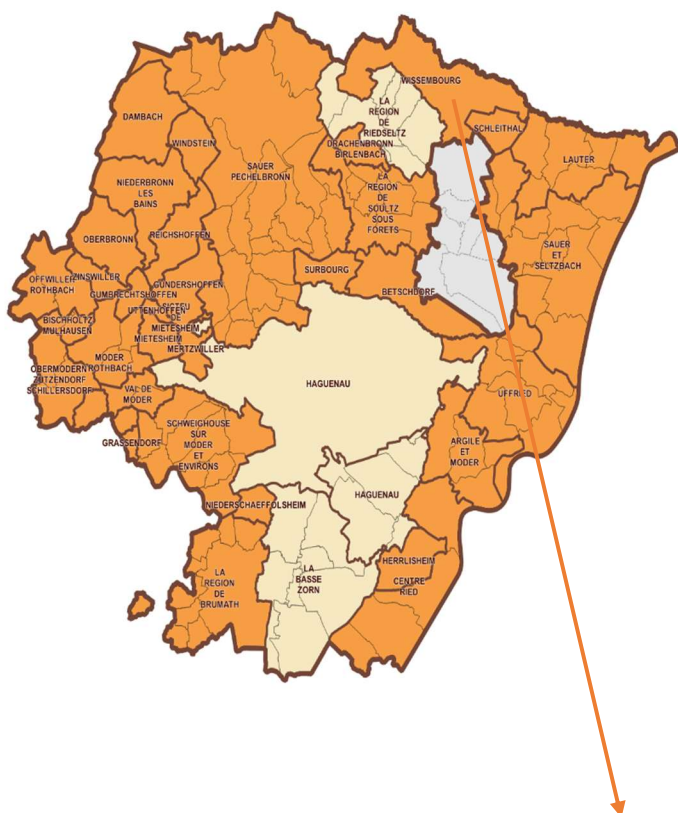
- 2 852 abonnés
- 7 719 habitants desservis

Vos volumes

- 426 284 m³ assainis
- 149 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE NORD

Centre et Antenne de rattachement : Haguenau



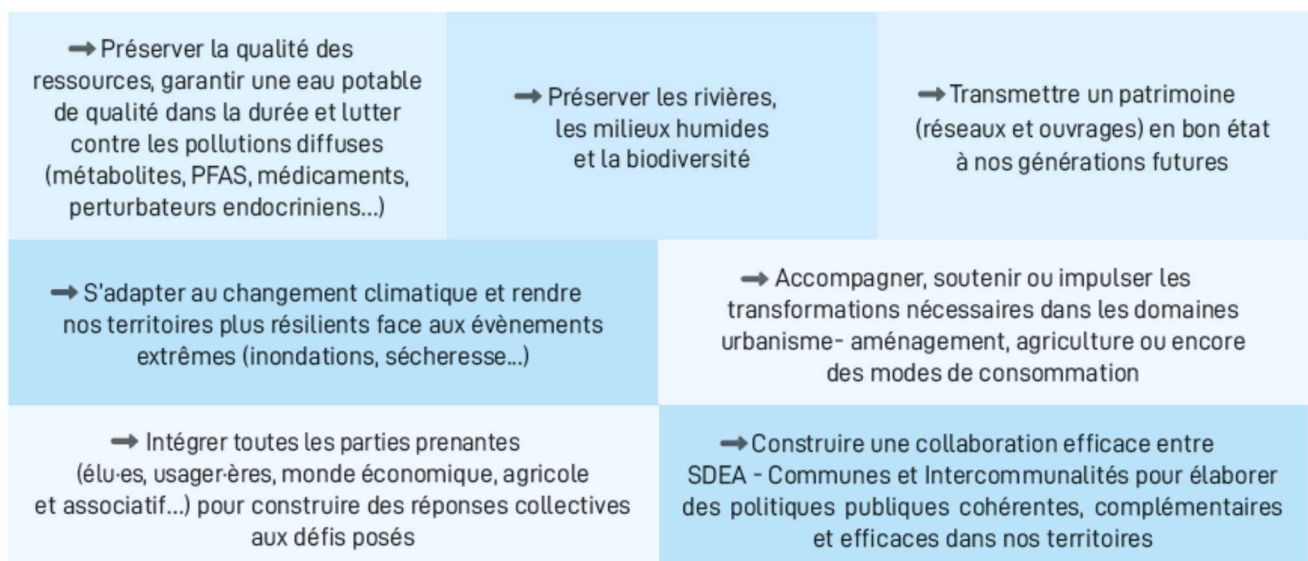


LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE

Sandra FISCHER-JUNCK

Le rapport annuel 2025 clôture l'engagement des élus de la mandature écoulée dans les commissions locales du cycle de l'eau et présente les résultats et indicateurs obtenus localement. La période a été particulièrement marquée par une succession de crises et d'événements fortement impactants au quotidien : crise COVID, suivie d'une crise énergétique et plus récemment de la crise agricole, et enfin des épisodes d'inondation qui succèdent à des périodes de sécheresse. Avec l'appui des équipes du SDEA, ces situations ont été gérées en limitant au maximum l'impact financier et opérationnel sur les budgets.

L'ensemble des commissions locales s'est engagé dans un programme pluriannuel de 5 ans de plus de 465 millions d'euros d'investissement pour gérer durablement les infrastructures d'eau potable (178 M€) et d'assainissement (195 M€), et pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (92 M€). Il s'agit de faire face aux défis croissants qui nous mobilisent illustrés ci-dessous :



Pas un jour ne passe sans que le sujet de l'eau ne fasse la une de l'actualité des médias et que nous ne partagions le constat que l'eau est désormais bien plus qu'un sujet technique : il est aussi sociétal et même éthique. Le SDEA entend être à la pointe des réponses à apporter en poursuivant, avec les nouveaux élus locaux, son action au service du bien commun et des générations futures.

VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 3 bassins d'orage
- 46 déversoirs d'orage
- 6 stations de pompage
- 80,72 km de réseaux de collecte
- 1963 bouches d'égout

Wissembourg

CAPACITE	
m ³ /jour	Equiv-hab
13 500	35 000

Indicateurs de performance	2023	2024	2025
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92	92	92
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %	99,1 %	99,6 %

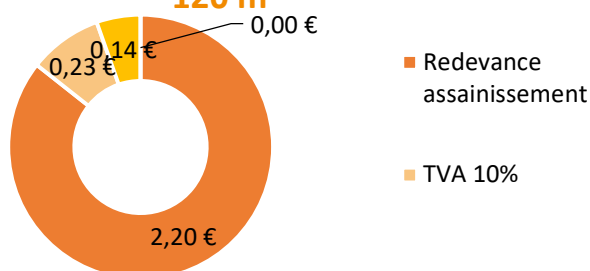
VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

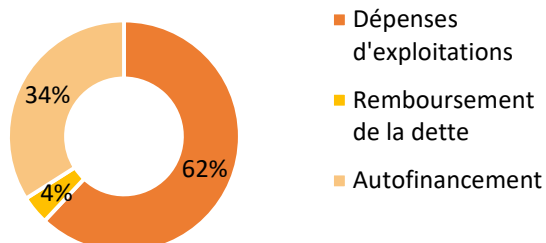
Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

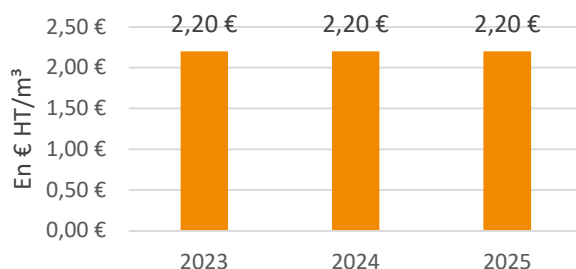
- Part fixe : 60 € HT/an
- Part variable : 1,7 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 2,2 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,57 € TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³

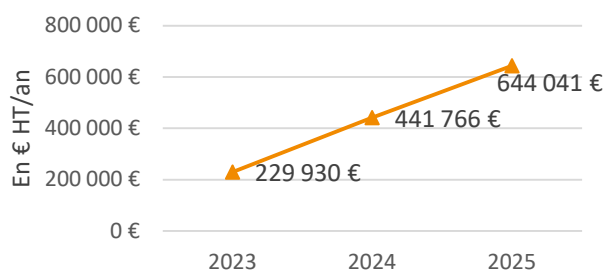
Affectation pour 100 € de recette



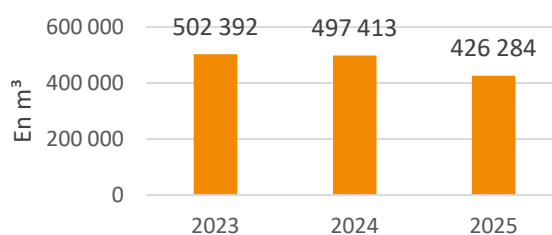
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Indicateurs financiers	2023	2024	2025
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,1 ans	1,1 an	1,4 an
Capital restant dû	474 027 €	517 412 €	604 824 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	3,09 %	2,51 %	1,88 %
Montant des actions de solidarité	0,002 €/m³	0,005 €/m³	0,002 €/m³
Taux de réclamations global	0,10 ‰	0,06 ‰	0,13 ‰

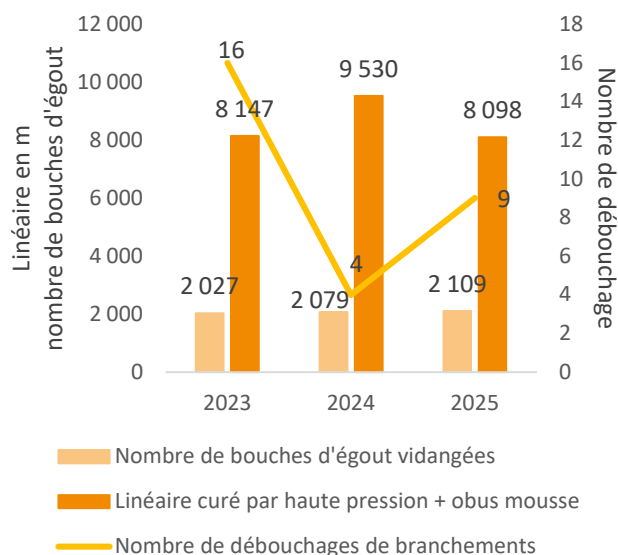
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

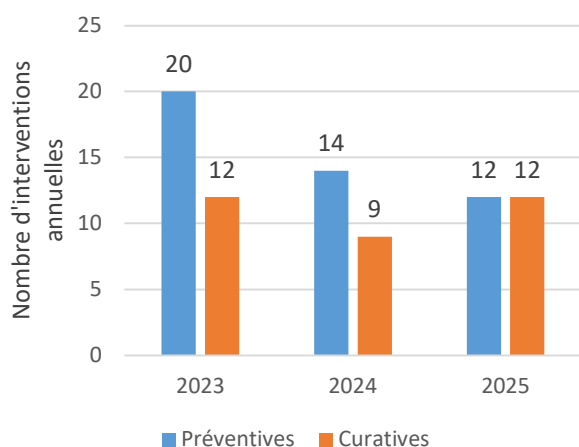
➤ L'entretien des réseaux de collecte et de transport



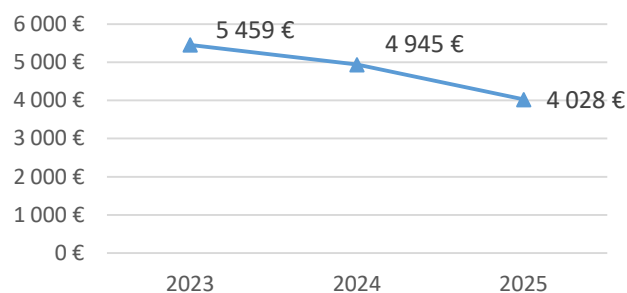
CHIFFRES CLÉS

- **44** tonnes de sables extraits du réseau
- **8,1** km de réseaux curés
- **10,03** % taux de curage
- **10** nettoyages de stations de pompage
- **2 109** bouches d'égout vidangées
- **9** débouchages de branchement
- **6** surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



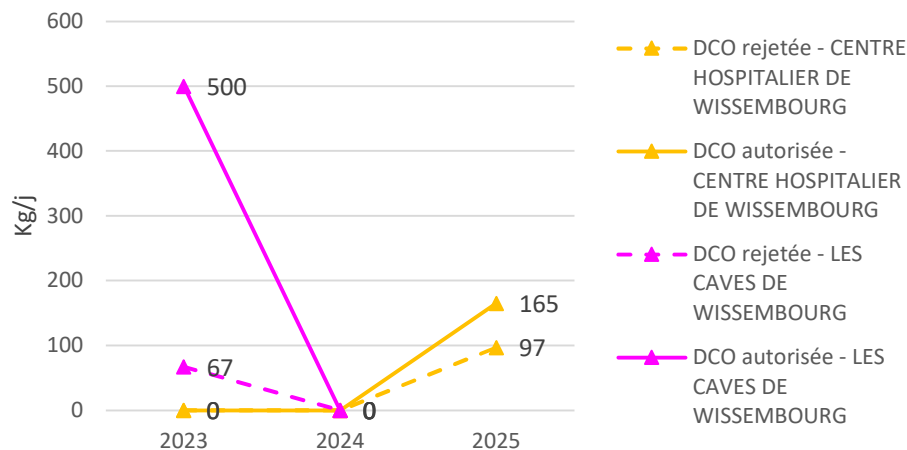
Indicateurs de performance	2023	2024	2025
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	2	2
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	110	110

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Il n'y a pas de commentaire particulier en ce qui concerne le fonctionnement des ouvrages de pompage d'eaux usées.

➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2023	2024	2025
Domestiques	9	7	3
Assimilables Domestiques	1	0	0
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	10	7	3

INDUSTRIELS RACCORDÉS À VOS RÉSEAUX**Autorisation et charges rejetées**

3 industriels dont 0 (*) conventionnés avec le SDEA

Industriels

Industriels non conventionnés :

BRUKER BIOSPIN (fabrication d'instrumentation scientifique et technique). Arrêté à renouveler en 2025,

BURSTNER (fabrication de véhicules de loisirs),

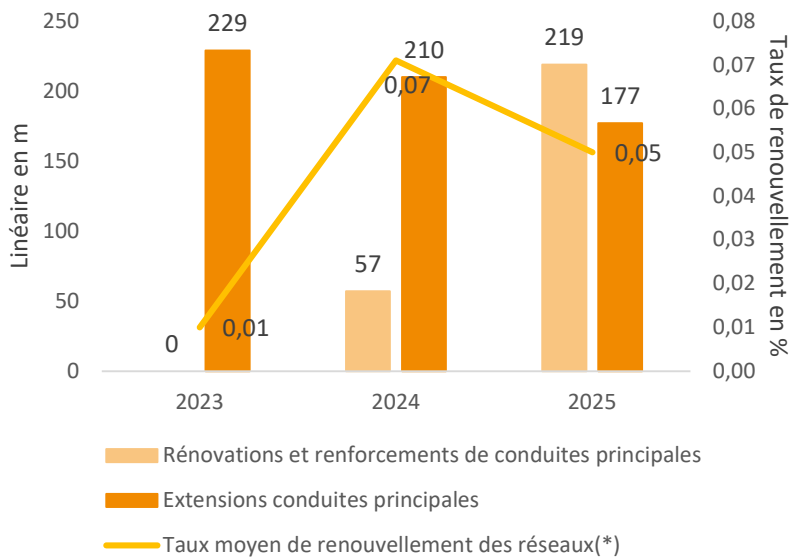
SCHILLER MEDICAL (assemblage de défibrillateurs) : Arrêté à renouveler en 2025,

RAS CENTRE HOSPITALIER (respect des valeurs réglementaires).



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

En 2025, les investissements suivants ont été réalisés sur les ouvrages de pompage du périmètre :

- Wissembourg rue Marie Gross Herrel : remplacement de la technologie de communication (RTC > GPRS)
- Wissembourg rue du Sable (Anc. STEP) : réparation de la pompe 2 et remplacement de la mesure de niveau analogique sur la base des conclusions de l'étude hydraulique, le Périmètre de Wissembourg s'est engagé dans la construction de bassin de pollution de 1 800 m³ sur le site de l'ancienne station d'épuration, au niveau du déversoir d'orage 10001.

L'objectif de ces travaux est de réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu naturel lors d'épisodes pluvieux, notamment en limitant les déversements du réseau et ainsi tendre vers la conformité réglementaire. En parallèle, des études seront menées pour l'optimisation du fonctionnement et la gestion coordonnée de l'ensemble des ouvrages du système d'assainissement, incluant notamment les ouvrages de la Verbandsgemeinde Bad Bergzabern. Les études et la conception ont démarré début 2026. Un démarrage des travaux est prévu au printemps 2027 pour une durée de 12 à 15 mois.

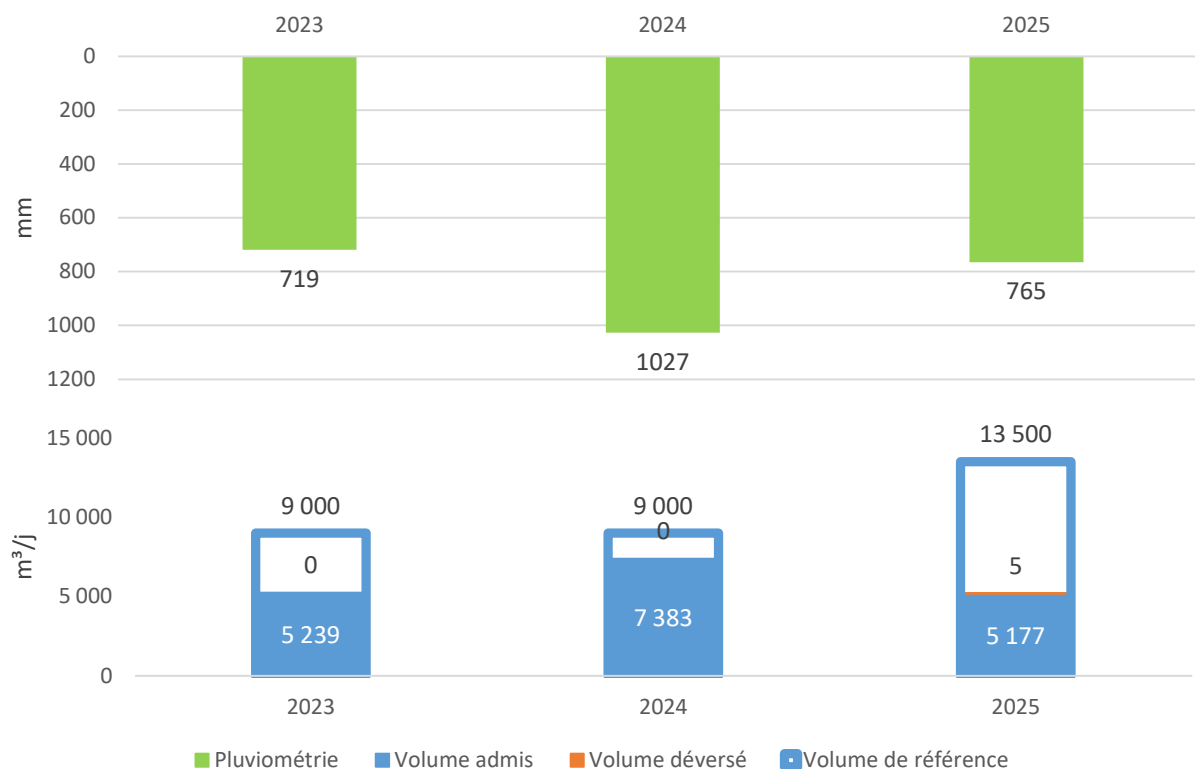
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le SDEA accompagne les collectivités du périmètre pour sensibiliser et former les usagers et les agents techniques à la gestion durable des eaux pluviales. Les collectivités peuvent solliciter les équipes d'animation et d'ingénierie afin d'obtenir un accompagnement technique et administratif sur des projets de déracordement, autant sur les bâtiments publics que sur les voiries. Des supports de communication adaptés à chaque collectivité peuvent aussi être proposés afin de sensibiliser les usagers sur le déracordement à la parcelle et la réintégration des eaux de pluie dans le cycle naturel de l'eau.

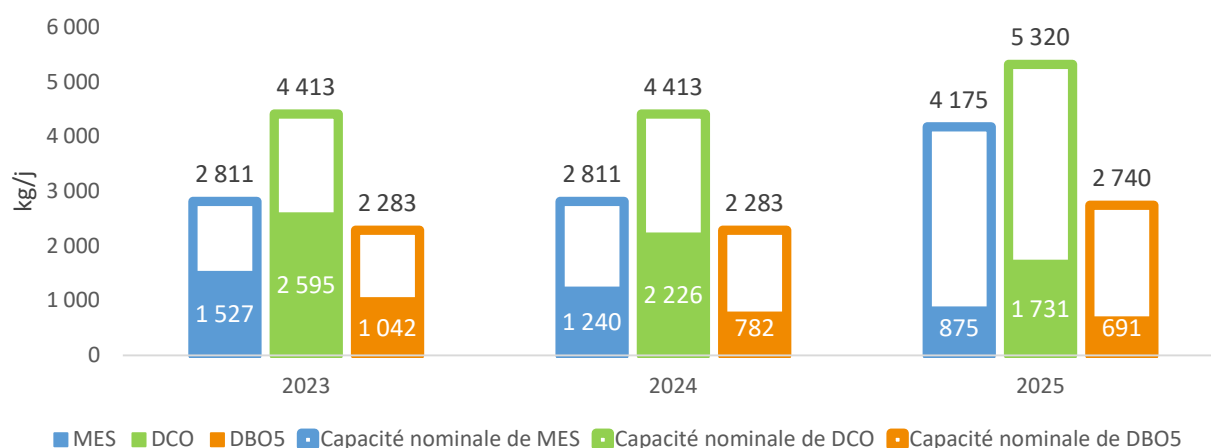
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **61 %** de la valeur nominale, contre **40 %** pour la charge organique.



Station d'épuration	Taux de charge hydraulique	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme
Wissembourg	61 %	40 %	100 %

Station d'épuration	Nombre de bilans 24h	Nombre de bilans conformes *	Conformités des bilans	Charge de référence (DBO5 annuelle) (kg/an)
Wissembourg	42	41	98 %	252154
Conformité des performances des équipements d'épuration (pondération à la charge de référence)	Indicateur P254.3		98 %	

* Conformité arrêté préfectoral

** Non concerné, < 2000 EH

Indicateurs	2023	2024	2025
Historique de la conformité des performances des équipements d'épuration. Indicateur P254.3	95 %	100 %	98 %

Conformité du système de collecte

Volume total déversé (m³) par an	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
Wissembourg						
DO 10001 - Int.rues Acasias-Hte Vienne-Pou. - WISSEMBOURG	253 839	193 382	183 906	200 983	161 366	198 695
DO 24001 - Rue du lycée - WISSEMBOURG	114 854	139 589	155 586	123 026	114 032	129 417
DO 28001 - Rue de la Paix - WISSEMBOURG	0	0	0	3 608	2 919	3 264
DO 31001 - Rue Vauban - WISSEMBOURG	0	0	0	0	0	0
DO 31005 - Rue Vauban - WISSEMBOURG	0	0	0	0	0	0
DO 45001 - Faubourg de Bitche et rue de Bitche - WISSEMBOURG	0	0	0	17	2 008	1 013
Volume total déversé (m³) A1	368 693	332 971	339 492	327 634	280 325	329 823
Volume total collecté (m³) A1 + A2 + A3	1 967 104	1 775 187	1 912 383	2 702 659	1 891 458	2 049 758
Ratio déversé (%) A1 / A1 + A2 + A3	15,8	15,8	15,1	10,8	12,9	14,1
					NON CONFORME	

ratio déversé < 5 % = conforme
ratio déversé > 5 % = non conforme

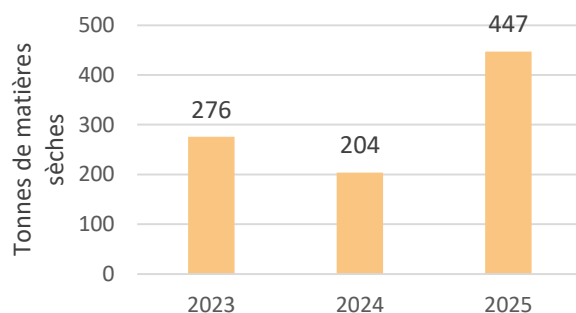
Bilan de fonctionnement et Travaux

Le traitement de la STEU est conforme aux exigences réglementaires européennes, nationales et locales. Les charges entrantes sont en baisse, cela peut s'expliquer en partie par la fermeture des caves de Wissembourg.

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

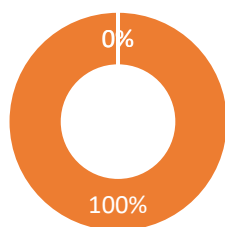
➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station



À noter

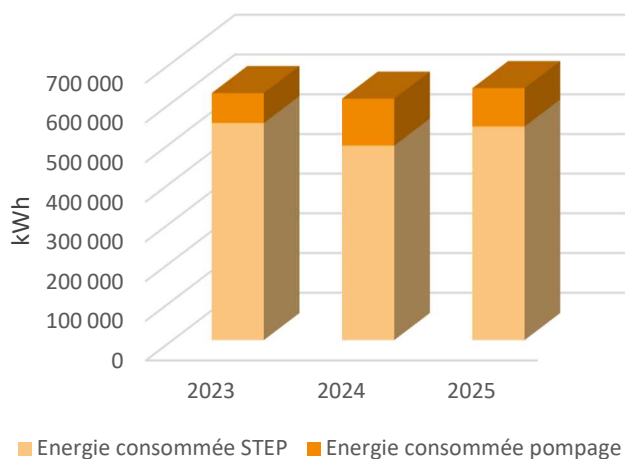
Les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques mesurées dans les boues sont très largement inférieures aux valeurs limites réglementaires. La filière d'élimination des boues est la valorisation agricole locale après que les boues ont été déshydratées et chaulées. Cinq exploitations agricoles ont mis à disposition 91 hectares pour épandre 1 218 tonnes de boues solide chaulées.

➤ Éliminations des boues



- Elimination des boues par épandages directs
- Elimination des boues non conformes
- Elimination des boues par compostage

ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET
STATION D'EPURATION (STEP)

À noter

La consommation énergétique sur l'ensemble du système d'assainissement est directement liée à la pluviométrie.

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

Travaux des réseaux ASS réalisés en 2025 : renforcement de la conduite d'assainissement rue de la Paix avec un passage d'un DN500 vers un DN800. A cette occasion, les branchements des propriétés riveraines et des accessoires de voirie ont été rénovés. L'antenne du réseau d'assainissement située dans la contre-allée impair a été comblée à l'issue des travaux, tous les branchements ont été raccordés sur la conduite DN 800 posée dans l'axe de la chaussée.

Une campagne d'inspections télévisées portant sur 7 km de canalisations a été diligentée sur les zones impactées par de futures opérations de voirie ainsi que sur les rues du centre-ville. Ces inspections permettront d'anticiper d'éventuelles interventions sur le réseau d'assainissement. Travaux réseau ASS prévus en 2026. Suite à l'étude réalisée en 2022 sur la quantification et localisation des Eaux Claires Parasites (ECP) sur le système d'assainissement du périmètre de Wissembourg, une opération de chemisage d'un linéaire de 197 mètres du réseau d'assainissement situé rue de la Vallée à WEILER est prévue pour l'année 2026 afin d'éliminer un volume estimé à 92 m³/j d'ECP.

COMMENTAIRES 2025

FORCES

Le périmètre présente un niveau d'endettement faible et soutenable, tout en disposant d'une station d'épuration performante, pleinement conforme à la réglementation applicable.

FAIBLESSES

La section d'exploitation présente un équilibre financier précaire. Par ailleurs, le système d'assainissement se trouve en situation de non-conformité, caractérisée notamment par des déversements excessifs sur le réseau de collecte. Le taux de renouvellement des réseaux demeure insuffisant et appelle une accélération des investissements. Enfin, des actions de fiabilisation des dispositifs de mesure et d'équipement des déversoirs d'orage s'avèrent nécessaires afin de satisfaire pleinement aux obligations d'autosurveillance réglementaire.

PLAN D'AMELIORATION

Le plan d'amélioration envisagé prévoit une évolution des tarifs de la redevance afin d'assurer l'équilibre financier du service, la réalisation de travaux de renforcement du réseau et d'élimination des eaux claires parasites (ECP), ainsi que la construction d'un bassin de dépollution destiné à limiter les impacts des déversements par temps de pluie.



LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES : UNE AFFAIRE DE TOUS !

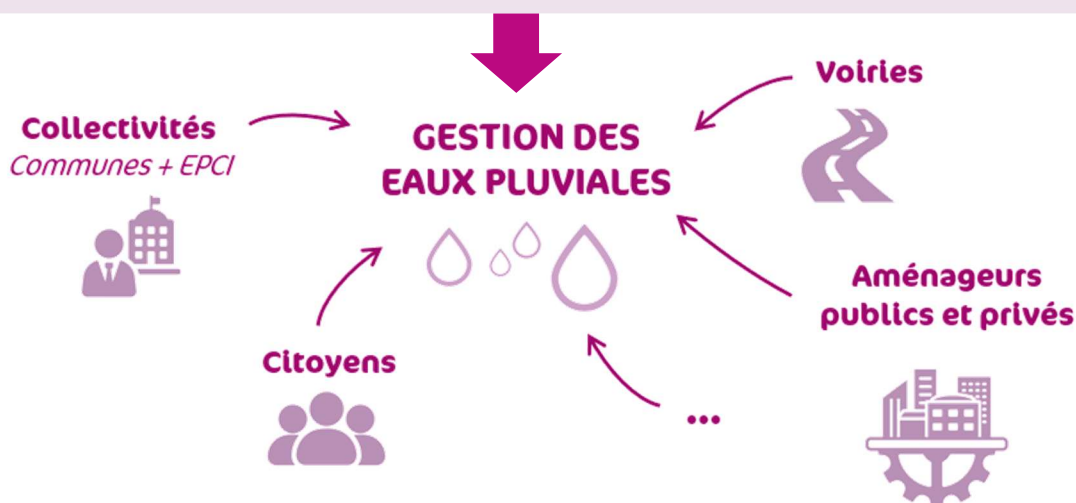


Tous les acteurs de l'aménagement du territoire sont responsables des surfaces imperméables créées et aménagées ainsi que des eaux pluviales y ruisselant (Code Civil, art. 640).

Le système d'assainissement unitaire, collectant les eaux pluviales des zones urbaines, génère des déversements par temps de pluie dans le milieu naturel. Pour réduire l'impact de ces rejets sur les cours d'eau, la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) a défini des critères de conformité du système d'assainissement basés sur des seuils maximums de volumes rejetés autorisés chaque année. Le maître d'ouvrage du système d'assainissement est tenu d'analyser lui-même annuellement la conformité de son système sur la base des données d'autosurveillances mesurées sur les points de rejet et d'en rendre compte aux services de l'Etat.

LES NON-CONFORMITES ? TOUS RESPONSABLES...

Les non-conformités sont partagées par tous les acteurs de l'aménagement du territoire qui contribuent à l'augmentation des volumes d'eaux pluviales dans les réseaux via l'artificialisation des sols



En cas de non-conformités récurrentes d'un système d'assainissement, **les services de l'Etat rejettent toute nouvelle autorisation d'urbanisme** de manière à éviter tout apport supplémentaire d'eaux usées et d'eaux pluviales dans les réseaux qui pourrait dégrader davantage le milieu naturel. Pour tendre vers la conformité du système d'assainissement défaillant et lever ces restrictions du développement de l'urbanisation, le maître d'ouvrage est tenu d'établir un plan d'action visant à réduire les volumes rejetés au milieu naturel qui privilégiera la gestion des eaux pluviales au plus près de leur point de précipitation.

Les plans d'action doivent **être collectifs** et **intégrer des objectifs ambitieux**, tant sur les constructions nouvelles que sur les surfaces existantes en visant **la désimperméabilisation et le déracordement des surfaces imperméables**.

Afin de bâtir la ville de demain, il est crucial que tous les projets d'aménagement du territoire prennent en compte la gestion à la source des eaux pluviales, tout en limitant la pression urbaine sur les milieux naturels

LA DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES, UNE DEMARCHE GLOBALE !

1 La déconnexion opportuniste

Intégration du déraccordement pour tous projets de réaménagement (bâtiments et voiries) permettant une **mutualisation des coûts**



2 La déconnexion volontariste

Réaménagements **simples et peu coûteux** (déraccordement de gouttières, décaissement d'espace vert, suppression de bordure...)



3 L'accompagnement des acteurs privés

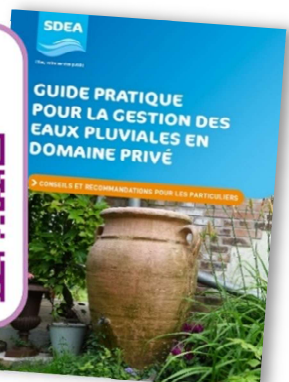
Acteurs représentant les deux tiers des surfaces imperméables

Le SDEA s'engage auprès de ses membres dans ces thématiques, offrant un soutien technique et administratif aux collectivités qui souhaitent intégrer ces enjeux dans leurs aménagements urbains. Deux guides ont notamment été élaborés pour présenter les enjeux et les principes de l'infiltration.

| Un guide pratique

- › **Public cible** : Particuliers
- › **Contenu** : Réglementation, recommandations et techniques d'infiltration à la parcelle

QR CODE
à scanner



QR CODE
à scanner



| Un guide technique

- › **Public cible** : Techniciens, aménageurs, collectivités...
- › **Contenu** : Prescriptions techniques, fiches ouvrages



Découvrez les guides en ligne sur www.sdea.fr



Le guide pratique est également disponible en format papier dans les centres et antennes du SDEA

GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>

➤ Liste des indicateurs et résultats

	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	7 719
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	447 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2025)	2,57 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92
P203.3 P204.3 P205.3	Conformité de la collecte des effluents/des équipements d'épuration/de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (*)	ND
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des actions de solidarité	0,002 €/m ³
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,05 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,4 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (**)	1,88 %
P258.1	Taux de réclamations	0,13 ‰

* non disponible, cet indicateur devant encore être défini et calculé par les services de l'Etat à la date d'édition du présent rapport
Les résultats les plus récents mis à disposition par les services de l'Etat peuvent être retrouvés à l'adresse suivante :
<https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/PortailAC/>

** ce taux est issu des recettes concernant l'année 2024, y compris émises en 2025, non encore entièrement perçues (même partiellement, suite à échelonnement ou mesures sociales par exemple) au 31/12/2025